

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie
Françoise Dans Les Gaules**

Dubos, Jean Baptiste

Amsterdam, 1735

Chapitre XXII. Théodoric Roi des Ostrogots, vient de l'aveu de Zenon Empereur des Romains d'Orient, chasser d'Italie Odoacer, qu'il bat en plusieurs rencontres, & qu'il fait enfin mourir. Reflexions ...

urn:nbn:de:gbv:45:1-3034

LIV. III.
 CH. XXI. évenemens arrivés avant l'année quatre
 cens quatre-vingt seize que Clovis fut
 baptisé. Nous avons déjà dit que nous
 tâcherions de trouver dans les autres Au-
 teurs quelques traces des évenemens dont
 il fait une si legere mention. Mais avant
 que de continuer l'Histoire de Clovis où
 nous placerons suivant l'ordre chronolo-
 gique, tout ce qu'il est possible de savoir,
 concernant ces évenemens-là, je crois
 qu'il est à propos de dire ce qui se passa
 en Italie depuis l'année quatre cens qua-
 tre-vingt-neuf jusqu'en quatre cens qua-
 tre-vingt-treize. Le changement de scene
 qui pour lors arriva dans cette grande
 Province, aura facilité à Clovis les pro-
 grès que nous lui verrons faire dans les
 Gaules.

 CHAPITRE XXII.

*Theodoric Roi des Ostrogots vient de l'aide
 de Zénon Empereur des Romains d'Orient,
 chasser d'Italie Odoacer, qu'il bat en plu-
 sieurs rencontres, & qu'il fait enfin mou-
 rir. Réflexions que cet évenement aura
 fait faire aux Romains des Gaules.*

CH. XXII. N O U S avons laissé Odoacer & les
 troupes révoltées qu'il commandoit,
 les maîtres de l'Italie, qu'ils avoient com-
 me subjuguée en quatre cens soixante &
 seize, & nous avons dit que Zénon après
 avoir

avoir refusé l'offre des Gaulois qui vou-
loient se joindre à lui pour les en chas-
ser, avoit fait quelque sorte de conven-
tion avec cette Armée séditieuse. Soit
qu'Odoacer n'eût pas tenu ce qu'il avoit
promis par cette convention, soit que
Zénon eût honte depuis qu'il se voyoit
affermi sur le Thrône d'Orient, du parti
lâche qu'il avoit pris, il donna en quatre
cens quatre-vingt-neuf à Théodoric l'im-
portante commission d'aller mettre à la
raison les troupes auxiliaires qui s'étoient
cantonées en Italie, & qui composoient
l'Armée d'Odoacer.

Théodoric un des Rois des Gots, étoit
de la Maison des Amales, la plus illustre
qui fût dans cette Nation. S'il avoit
beaucoup de valeur & d'expérience, il
avoit encore plus d'ambition. Elevé parmi
les Romains il avoit cultivé son esprit de
bonne heure, & avec tant de fruit qu'il
étoit le moins Barbare de tous les Bar-
bares dont parle l'Histoire de son tems.
S'il n'eût point été Arien, on l'auroit cru
un Romain travesti en Got. La Tribu
des Ostrogots dont il étoit le Chef, &
suivant la maniere de parler du cinquié-
me siècle, le Roi, se trouvoit alors enga-
gée au service de l'Empire d'Orient, qui
lui avoit donné des quartiers permanens
dans la Thrace. Théodoric qui se sentoit
tous les talens nécessaires pour faire une
grande fortune parmi les Romains, s'at-
tacha donc à eux encore plus étroite-
ment que les autres Chefs des troupes
auxiliaires, & il mérita que l'Empereur
Zé-



LEV. III.
CH. XXII.

Zénon l'adoptât pour son fils (1), & qu'il le fit Consul en l'année quatre cens quatre-vingt-quatre. C'étoit la plus grande dignité que Zénon lui pût conférer. Théodoric toujours peu content de la fortune qu'il avoit faite, aspiroit sans cesse à une plus grande. Ce fut ce qui lui fit tirer l'épée contre son bienfaicteur. La brouillerie ayant été terminée par un accommodement, il dit à l'Empereur Zénon : Pourquoi laisser gémir plus longtemps sous la tyrannie d'Odoacer l'Empire d'Occident, dont vos prédecesseurs ont pris toujours tant de soin, & qu'ils ont si souvent gouverné ? Pourquoi laisser la ville de Rome, cette Capitale de l'Univers, au

(1) Et post aliquod tempus ad ampliandum honorem ejus in arma, sibi eum filium adoptavit de suisque stipendiis triumphum in urbe donavit, factusque est Consul ordinarius, quod summum, bonum, primumque in mundo decus edicitur. Helperia, inquit, plaga quæ dudum decessorum prædecessorumve vestrorum regimine gubernata est & urbs illa caput orbis & domina; quare nunc sub Rege Turcilingorum & Rugorum Tyrannide fluctuat. Dirige cum Gente mea si præcipis ut hic expensarum pondere careas, & ubi si adjutus à Domino victo, fama vestra pietatis irradiet. Expedit namque ut ego qui sum servus vester & filius si vicero, vobis durantibus regnum illud possideam, haud ille quem non nostris. Tyranni jugo Senatum vestrum partemque Republicæ captivitatis servitio premat. Ego enim si vicero, vestro dono, vestroque munere possidebo, si victus fuero, vestra pietas nihil amittit, imo, ut diximus, lucratur expensas. Quo audito, quamvis ægre ferret Imperator discessum ejus, nolens tamen eum contristare, annuit quæ polcebat, magnificè ditatum muneribus dimisit à se, Senatum, Populumque Romanum ei commendans. *Jornanda de rebus Geticis, cap. quinq. septimo.*

pouvoir d'une troupe de brigands ? En-Liv. III.
 voyez-moi donc en Italie à la tête de ma CH. XXII.
 Nation ? Je ne vous demande point de
 contribuer aux frais de l'entreprise qui ne
 laissera point de vous faire beaucoup
 d'honneur si elle réussit. Ne sera-t-il point
 en effet plus glorieux pour votre regne,
 qu'on dise si je suis assez favorisé du Ciel
 pour vaincre, que vous m'avez donné à
 moi qui suis votre créature, & qui porte
 le nom de votre fils, l'administration de
 l'Italie, que si l'on disoit: Zénon a laissé
 gémir dans les fers d'un Barbare qu'il con-
 noissoit à peine, une partie de son Empire
 & une partie de son Sénat. Tout l'avan-
 tage sera de votre côté dans l'expédition
 que je propose. Si je suis battu, vous n'y
 perdrez que quelques soldats, & vous
 pourrez lever un autre corps de troupes
 auxiliaires à la place de celui que je com-
 mande. Si je réussis, ce sera de votre
 libéralité que je tiendrai tout ce que je
 posséderai. Ma grandeur paroîtra votre
 ouvrage. Quoique Zénon eût beaucoup
 de répugnance à voir partir Théodoric,
 il ne voulut pas néanmoins le retenir dans
 la crainte de lui faire trop de peine, &
 il lui accorda ce qu'il demandoit. Enfin
 après lui avoir fait de grands présens, il
 lui permit de partir, & il lui recomman-
 da dans les derniers adieux, le Sénat &
 le Peuple Romain du Partage d'Occi-
 dent.

Voilà le compte que rend Jornandès de
 la convention qui se fit entre l'Empereur
 Zénon & Théodoric, lorsque ce Roi
 entre-



LIV. III. CH. XXII. entreprit de chasser Odoacer d'Italie. Procope nous expose cette convention sous une forme un peu différente.

„ (1) Dans ce tems-là, les Ostrogots à
 „ qui l'Empereur avoit donné des quar-
 „ tiers dans la Thrace, se révolterent,
 „ ayant à leur tête Théodoric qui étoit
 „ Patrice, & qui même avoit été Con-
 „ sul. Zénon fut tirer un avantage de
 „ ce desordre; il proposa donc à Théo-
 „ doric le parti d'aller à la tête de ses
 „ Gots chasser Odoacer d'Italie, & de
 „ se rendre ensuite le maître de l'Empire
 „ d'Occident. Zénon lui représenta si-
 „ bien qu'il étoit plus séant à un Person-
 „ nage Consulaire, de faire la guerre à
 „ un Tyran, & de se faire le Chef d'u-
 „ ne partie du Peuple Romain, que de
 „ porter les armes contre l'Empereur;
 „ que ce Roi prit le parti de faire l'ex-
 „ pédition d'Italie. Plusieurs effains des
 „ Gots qui n'étoient pas Sujets de Théo-
 „ doric, se joignirent à lui. Leur départ
 „ fut

(1) Sub idem tempus Gothi qui Imperatoris permis-
 missu Thraciam incolébant, in Romanos rebellaverunt.
 Duce Theodorico, qui vir erat Patritius, & Byzantii
 scellam Consularem ascenderat. At Zeno Augustus
 rationem optimam è re nata inire callens, Theodo-
 rico suasit ut Italiam peteret, & cum Odoacrio col-
 lata manu, sibi Gothisque Imperium Occidentis par-
 raret, cum esset convenientius præsertim Senatui,
 Tyrannum exigere, & Romanis atque Italis prælic
 omnibus, quam armis cum Imperatore contendere;
 & in tantum venire discrimen. Eo delectatus con-
 silio Theodoricus, in Italiam proficiscitur. Gothi se
 comites adjunxerunt, parvulis, foeminisque in plu-
 stra impositis cum suppellectili quancumque detenti
 potuit. Proc. de bell. Got. lib. pr. cap. 1.

» fut une véritable transmigration, car ils Liv. III.
 » emmenerent avec eux sur un grand CH. XXII.
 » nombre de chariots, leurs femmes,
 » leurs enfans, & tous les meubles qu'ils
 » purent emporter».

Suivant la narration de Procope, c'est donc l'Empereur Zénon qui pour se débarrasser de Théodoric, qui lui faisoit actuellement la guerre, propose à ce Roi d'aller conquérir l'Occident au prix de son sang, sur Odoacer qui en étoit actuellement le maître. Zénon ne donne aucun secours à Théodoric, & il lui transporte seulement les Droits que l'Empire pouvoit conserver sur des Provinces déjà perdus. Ainsi le Roi des Ostrogots & ses successeurs n'avoient point tant de tort de prétendre, qu'ils dussent être en Italie des Princes aussi Souverains que l'avoient été Anthémius, & ceux de ses successeurs nommés & établis Empereurs d'Occident par les Empereurs d'Orient. C'est aussi ce que dirent dans la suite les Ostrogots, lorsque Justinien qui leur avoit déclaré la guerre en cinq cens trente-cinq, les vouloit traiter d'usurpateurs. Voici le discours que tint un d'entr'eux dans une des négociations qui se firent pour la terminer à l'amiable.

» Zénon voulant punir l'injure faite à
 » son Colleague (1) Augustule par Odoacer,
 » cer,

(1) Tunc temporis cum Zeno Orientis Imperator in animo haberet ei qui consors principatus fuerat à Tyranno factam injuriam ulcisci, atque has oras in Libertatem restituere, cumque Odoacri potentiam evertere non posset, Theodorico Principi nostro pa-

rauti



LIV. III.
CH. XXII.

cer, & délivrer l'Italie du joug de ce
 Tyran, & ne pouvant point en venir
 bout autrement, il engagea le Roi
 Théodoric, qui étoit prêt de l'assieger
 dans Constantinople, à traiter avec lui.
 Cet Empereur fut faire si bien valoir
 l'amitié, qui avoit été auparavant entre
 lui & notre Roi, qu'il avoit fait Pa-
 trice & même Consul, qu'il vint à
 bout de l'amener au point, non seule-
 ment de faire la paix, mais de se char-
 ger encore d'aller venger les outrages
 faits à l'infortuné Augustule, à condi-
 tion néanmoins que les Ostrogots jouir-
 roient des Provinces, dont ils auroient
 chassé Odoacer, comme d'un bien lé-
 gitimement acquis. Voilà le pacte en
 vertu duquel nous nous sommes rendus
 les maîtres de l'Italie, où nos Princes
 ont maintenu & les Loix & l'ancienne
 forme de Gouvernement, aussi bien
 qu'aucun des Empereurs qui ont régné
 dans ces pays-là avant eux, les aient
 maintenus.

(1) Durant le cours de la guerre de
 Jul-

ranti ipsum ac Byzantium obsidere, persuasit ut in
 gratiam secum rediret, honorum memor quos ab
 ipso consecutus jam esset, quippe adscriptus Patricius
 & factus Romanorum Consul fuerat, Augustulo Ita-
 liam injuriam ultimum irer, ac Provincias ipse & Gothicas
 deinceps jure optimo possiderent. Hoc igitur pacto
 Italia regnum adepti Leges ac regiminis formam
 haud minori studio quam quivis Imperatorum vete-
 rum conservavimus. Procop. de Bello Gothi, lib. 3. cap. 6.

(1) Theodoricus non vi captam, sed Zenonis am-
 tea ipsorum Regis permisso sibi adjunxerat Italiam,
 nihil Romanis eripiens, jam enim ea prisani erant
 Quia

Justinien contre les Ostrogots, ils dirent, LIV. III.
CH. XXII.
 suivant Agathias, à l'un des Rois Francs
 successeurs de Clovis, qu'ils vouloient per-
 suader de la justice de leur cause, afin
 d'en obtenir plus aisément du secours;
 Théodoric n'a point usurpé l'Italie; il
 s'en est rendu maître par une conquête
 faite dans une guerre juste, & entreprise
 de l'aveu de Zénon, qui pour lors étoit
 seul Empereur des Romains. L'Italie
 étoit déjà perduë pour eux, quand no-
 tre Roi l'a occupée. C'est sur Odoacer
 qu'elle a été conquise par Théodoric,
 qui en vertu du Droit que la victoire
 donne, devint légitime Seigneur des
 Etats que possédoit l'ennemi qu'il défit,
 & qu'il fit mourir".

Les raisonnemens que Procope &
 qu'Agathias font faire aux Ostrogots sans
 les réfuter, portent à croire que vérita-
 blement Zénon, qui craignoit d'être as-
 siégé dans Constantinople par Théodoric,
 avoit cédé à ce Roi Barbare pour s'en
 débarasser, l'Empire d'Occident; c'est-à-
 dire, le Droit de le conquérir. Les Sou-
 verains ne sont point aussi difficiles, lors-
 qu'il s'agit de la cession de pareils Droits;
 que s'il étoit question de délaïsser la plus
 petite des Provinces dont ils sont en
 pleine possession. Mais dès que Théodo-
 ric eût fait valoir les Droits qu'on lui
 avoit transportés, & conquis l'Italie; Ana-
 ta-

Quin potius casu Odoacro, omnia quæ ejus erant
 belli jure occupavit. *Agathias de Rebus Justin. lib.
 prim.*



LIV. III.
CH. XXII

tase successeur de Zénon reclama en quelque sorte, comme nous le verrons, contre la convention faite par son prédécesseur, & dans la suite Justinien un des successeurs d'Anastase, fit encore davantage. Il entreprit la guerre contre les Ostrogots d'Italie, & après les avoir vaincus il les traita d'usurpateurs.

On voit dans ce qui se passa pour lors entre Zénon & les Ostrogots, une image sensible de ce qui s'est passé entre les Empereurs d'Occident & les Nations Barbares établies dans les Gaules. Ces Princes perdirent à la fin entièrement cette grande Province, à force de céder à diverses reprises aux Barbares une contrée pour conserver les autres.

Ce fut l'année (1) quatre cens quatre-vingt-neuf, que Théodoric se mit en marche pour son expédition d'Italie. Odoacer voulut lui disputer le passage de la rivière Ifonzo, mais il fut battu, & Théodoric pénétra dans le pays; néanmoins Odoacer ne se tint pas défait, & après avoir rassemblé ses troupes, il se campa près de Vérone pour empêcher son ennemi de s'avancer davantage. On en vint donc

(1) Probinus & Eusebius. His Consulibus felicissimus atque fortissimus Dominus noster Theodoricus intravit Italiam, cui Odoacer ad Ifontium pugnam parans, victus cum tota Gente fugatus est. Eodem anno repetito conflictu, Veronæ fugatus est Odoacer. *Cass. Fast. ad ann. 489.*

Probindo & Eusebio. His Consulibus ingressus est Theodoricus Rex in Italiam Ponte Montii. *Mar. Aven. Chr. ad ann. 489.*

aux mains de nouveau, & le fort des ar-
mes fut encore favorable à Théodoric. LIV. III.
CH. XXII.

L'année suivante, il se donna une troisième bataille auprès de l'Adda. Les troupes de chaque Parti étoient aguerries, & les mauvais succès précédens n'avoient point découragé celles d'Odoacer. (1) Cependant il y fut encore défait, & réduit à gagner la ville de Ravenne, devant laquelle son ennemi vint camper.

Le fort des armes fut encore favorable à Théodoric, l'année quatre cens quatre-vingt-onze. Odoacer étant sorti de Ravenne la nuit avec un corps de troupes, apparemment dans le dessein de rallier quelqu'un des siens, & de tenir la campagne, Théodoric le suivit, l'atteignit à trois (2) milles de cette Ville, & là il le défit pour la quatrième fois. Ce fut la même année que Zénon Empereur des Romains d'Orient mourut, & qu'Anastase dont il sera parlé plus d'une fois dans cette Histoire, lui succéda.

II

(1) Faustus Junior Consul. Hoc Consule ad Ducam Fluvium, Odoacrem Dominus noster Theodoricus Rex tertio certamine superavit, qui Ravennam fugiens obsidetur inclusus. *Cassiodor. Fast. ad ann. 490.*

Ad Aduam Fluvium non, ut mendose apud Cassiodorum legitur, ad Ducam Fluvium. *Vales. Rer. Franc. tom. 1. pag. 244.*

(2) Olybrius V. C. Consul. Hoc Consule Odoacer cum Eruis egressus Ravenna nocturnis horis, ad Pontem candidum à Domino nostro Rege Theodorico memorabili certamine superatur. . . . Eodem anno Zeno occubuit Constantinopoli, cui Anastasius in Orientali successit Imperio. *Cass. Fast. ad ann. 491.*



Liv. III.
Ch. XXII.

Il se conclut l'année (1) suivante une espece d'accord entre Odoacer & Théodoric, mais leur réconciliation ne dura pas longtems. Un an après, c'est-à-dire, en quatre cens quatre-vingt-treize, (2) Théodoric entra dans Ravenne où il avoit été convenu que son rival se tiendroit. Le Roi des Ostrogots y fit querelle de nouveau à Odoacer qu'il accusa, soit à tort, soit avec raison, d'avoir tramé une conspiration contre lui, & il le fit mourir.

Cette mort dut faire poser les armes à tous les Barbares du Parti d'Odoacer. Aussi ne voit-on pas que Théodoric ait trouvé dans la fuite aucune opposition de leur part, à l'établissement de son autorité. Nous verrons que celles qu'il efluya, vinrent d'ailleurs. Il y avoit déjà trois années révoluës, dit Jornandès, que Théodoric se trouvoit en Italie où il étoit venu en vertu d'un Decret de l'Empereur Zénon, (3) lorsqu'il vint à bout de se défaire enfin

(1) Quod dum nihil proficeret missa legatione Odoacer pacem supplicat. Cui & primum concedens Theodericus, postmodum hac luce privavit. *Jorn. de rebus Geticis cap. 57.*

(2) Albinus V. C. Consul. Hoc Consule Dominus noster Theodericus Rex Ravennam ingressus, Odoacrem molientem sibi insidias interemit. *Fest. Cass. ad ann. 493.*

Albino & Eusebio. His Consulibus occisus est Odoacer à Rege Theodorico in Laureto. *Mar. Avent. Cirr. ad ann. 493.*

(3) Tertioque, ut diximus, anno ingressus in Italiam Zenonis Imperatoris consulto, privatum habitum suæque Gentis vestitum reponens, insigne regni amictus quasi jam Gothorum, Romanorumque regnator, adsumit. *Jorn. de rebus Get. cap. quinquagesimo septimo.*

enfin d'Odoacer. Aussi-tôt après la mort
de ce Prince, ajoute notre Historien, Liv. III.
Ch. XXII.

Théodoric quitta le vêtement qu'il portoit comme Patrice, & il reprit avec l'habit ordinaire de sa Nation, les marques de la Royauté, comme pour donner à entendre qu'il vouloit regner sur les Romains, ainli qu'il regnoit sur les Ostrogots, c'est-à-dire, gouverner les Romains en qualité de Roi. Nous verrons dans la suite de cet Ouvrage plus en détail quelle fut la conduite de Théodoric, ainli que sa brouillerie, & son racommodement avec l'Empereur d'Orient. Ici nous nous contenterons de faire quelques réflexions sur l'effët que la nouvelle de la cession faite par l'Empereur Zénon au Roi des Ostrogots, & celle des heureux succès de ce dernier, durent produire dans les Gaules.

Cette cession y aura désabusé la plupart de ceux qui se flattoient encore de voir le Partage d'Occident rétabli dans son ancienne splendeur, & gouverné par un Empereur Romain de Nation. Ils auront renoncé à cette espérance jusques-là leur unique consolation, quand ils auront vû l'Empereur d'Orient renoncer lui-même en faveur d'un Peuple Barbare aux Droits qu'il avoit encore sur le Partage d'Occident. Les progrès de Théodoric, & la fin heureuse de son entreprise auront fait faire de nouvelles réflexions aux Romains des Gaules qui étoient encore libres. Le Roi des Ostrogots, se feront-ils dit, & le Roi des Visigots, sont de la même Nation, & de la même Secte. Dès que



Liv. III.
Ch. XXII.

Théodoric sera paisible possesseur de l'Italie, il aidera sans doute Alaric à faire valoir les Droits de l'Empire sur les Gaules, lesquels ont été déjà délaissés aux Visigots par Odoacer, & dont lui-même il confirmera encore la cession en qualité de Souverain de Rome. Par où finira l'Anarchie dans laquelle vivent les Peuples de la Gaule, il y a déjà près de vingt ans? Par devenir les Sujets des Visigots, qui s'approprieront une partie de nos terres, comme ils l'ont fait dans les Provinces où ils sont déjà les maîtres. Quelle est d'ailleurs, se feront dit encore les Romains des Gaules, la Religion des Ostrogots & des Visigots? Celle d'Arius. Dès que les uns & les autres se verront possesseurs tranquilles du Partage d'Occident, ils voudront que leur Communion y devienne la Religion dominante, & ils mettront leurs Prêtres en possession des Temples & des biens de l'Eglise Catholique. Alaric fils d'Euric le persécuteur imitera son pere. Que faire dans cette extrémité dont nous ne saurions sortir sans l'aide de quelque une des Nations Barbares établies dans notre patrie? Aurons-nous recours aux Bourguignons? ils sont Ariens, & ils ont pris dans les Provinces où ils sont les maîtres, la moitié des terres des Romains. Il faut donc faire notre Protecteur, notre Ange Tutelaire du jeune Roi des Saliens. Ce n'est point un Barbare venu des extrémités du Septentrion. (1) Il est d'une

(1) Sunt enim Franci non campestris, ut plerique Bar-

d'une Nation polie , laquelle depuis plus de deux cens ans fraternisé avec nous , & qui ne differe réellement des Romains que par les habits & par sa Langue naturelle. Le pere de Clovis & son grand-pere ont servi l'Empire. Véritablement il n'est pas bien puissant par lui-même , mais la Tribu sur laquelle il regne , est composée des plus braves soldats qui soient dans les Gaules , & il a beaucoup de crédit sur toutes les autres Tribus de sa Nation , parce qu'il est aussi juste & aussi sage qu'il est vaillant. Si Clovis est encore Payen , du moins , comme on l'a vû en plusieurs occasions , il n'est point ennemi de la Religion Chrétienne , & il a toujours montré beaucoup de respect pour les Ministres de cette Religion. D'ailleurs pourquoi désespérer de venir à bout de délabuser un Prince qui naturellement a beaucoup d'esprit , des erreurs d'une Religion que les lumieres seules de la Raison doivent faire trouver si grossiere ? Faisons deux choses. Traitons avec Clovis ; promettons-lui de nous soumettre à lui , & de lui obéir non seulement comme à un Maître de la Milice , mais encore comme à un Préfet du Prétoire des Gaules , & de le revêtir du pouvoir civil , ainsi qu'il l'est déjà du pouvoir militaire ,

LIV. III.
CH. XXII.

Barbarorum , sed & politia plerumque utuntur Romana. . . Et pro Barbara Natione , valde mihi videntur civiles & urbani , nihiloque à nobis differunt , quam solummodo Barbarico vestitu & lingua proprietate. *Agathias de rebus Just. lib. pr.*



LIV. III.
CH. XXII.

taire, s'il veut bien se faire Catholique. Mais obtenons de lui en premier lieu qu'il épouse une femme Catholique, & que ses enfans soient élevés dans la Religion de leur mere.

Voilà quels auront été les sentimens de ceux des Romains des Gaules qui étoient encore libres; c'est-à-dire, des Citoyens des Provinces obéissantes, & des Provinces Confédérées. Ils les auront communiqués aux Romains des Provinces tenues par les Visigots & par les Bourguignons. Ces Romains, généralement parlant, les auront approuvés, & tous les Citoyens des Gaules auront conçu l'idée que le salut de leur patrie dépendoit de la conversion de Clovis. Comme il n'y avoit point alors dans cette grande Province de l'Empire une Puissance qui pût traiter avec Clovis au nom de tout le pays, les Sénateurs de plusieurs Cités lui auront communiqué leurs vûes, & proposé leur projet en l'assurant que la disposition générale des esprits étoit telle qu'ils pouvoient répondre que leurs voisins pensoient comme eux. Clovis qui avoit de l'ambition, se sera prêté à leurs vûes, & suivant les personnes avec lesquelles il aura traité, il aura promis ou plus ou moins. Il aura promis volontiers d'épouser la Princesse Catholique que les Romains des Gaules vouloient lui donner, parce qu'ils la croyoient la plus capable de convertir un mari. Pour se les attacher encore mieux, Clovis aura donné la même parole que donna notre Roi Henri IV. lorsqu'il

voit